

Séance du jeudi 17 juin 2021 à 20 h 15

Halle des fêtes

Présidence: Monsieur Cédric Moullet

C'est une fois de plus à la Halle des fêtes que s'est tenue cette 32^e et dernière séance de la législature 2016-2021 et dixième de l'années politique 2020-2021. A 20h15 précises, l'**Huissier Stéphane Wenger**, assisté de son collègue **Sébastien Mayor**, huissier suppléant, indique au **Président Cédric Moullet** qu'il est l'heure d'ouvrir la séance.

Il le fait en saluant très chaleureusement Monsieur le Syndic Eric Küng, Messieurs les Municipaux André Bersier, André Jomini, Julien Mora et Edouard Noverraz, ainsi que les Conseillères et Conseillers présents, les remerciant de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal. Il adresse une bienvenue particulière aux représentants de la presse qui font l'honneur de leur présence ainsi qu'au public. Il salue la présence de Madame Blerta Kadriji, future secrétaire du Conseil communal et lui souhaite la bienvenue, pour cette prise de contact avec sa future activité.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

De manière à prendre un minimum de risque sanitaire, **le Président** prie chacune et chacun de porter leur masque de protection durant toute la soirée et informe qu'il n'a aucune modification à apporter à l'ordre du jour.

L'appel fait constater la présence de 51 membres sur les 69 convoqués. 16 membres se sont excusés et 2 sont absents. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu. La majorité est de 26 voix.

Point a : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 20 mai 2021

Chacun ayant reçu une copie de ce procès-verbal, il n'est pas procédé à sa lecture. Aucune modification n'étant demandée, ce procès-verbal, conformément à l'alinéa 2 de l'article 67 du Règlement du Conseil communal, est adopté d'office.

Le Président adresse ses vifs remerciements au secrétaire René Cusin pour sa précieuse collaboration et pour la qualité de son avant-dernier travail.

Point b: Correspondance

Un seul courrier est parvenu au Bureau du Conseil communal, daté du 1er juin 2021. Il émane de la Conseillère Catarina Pina, au nom de la commission de naturalisation. Elle propose l'abandon des auditions systématiques et la modification de la manière de faire.

Le Président en donne lecture. (*Annexe 1*)

Le Conseiller Jocelyn Canope, membre de la commission de naturalisation, s'est exprimé en ces termes:

Je suis malheureux, atterré, dépité que ce soit un pauvre immigré à Payerne qui soit obligé de défendre les valeurs et traditions suisses, mais je le fais avec entrain et détermination. La nouvelle législature semble s'ouvrir sous de nouveaux et beaux auspices.

Entre les commissions fantômes où tout changement de virgules est une atteinte au cofinancement et des dénonciations, des stigmatisations de sexualité de certains, voici venu le temps de la dilapidation des valeurs payernoises, le temps du tout est égal à tout.

La procédure en cours pour l'obtention de la nationalité au niveau communal a certes des imperfections avec entre autres, selon les dires, un manque d'intérêt, une lourdeur, un coût et, pour certains, une inutilité criante.

Pour ma part, je considère que la nationalité ne doit pas être jetée aux orties:

Ce n'est pas un vulgaire acte administratif mais un cheminement.

Il faut faire sentir aux demandeurs que nous avons envie de les accueillir.

La présence de la représentation politique communale dans sa diversité, toute tendance confondue, et une représentation municipale, dans un décorum et avec une certaine solennité est gratifiante.

Oui, il y a un coût, une lourdeur; mais dans ce cas, il faut tout supprimer. Certaines commissions qui ressemblent plus à des caisses d'enregistrement où le déplacement d'une virgule constitue un acte de rébellion.

Bref, le décorum est important, mais aussi cet esprit d'appartenance à une communauté, à une ville.

En résumé, l'acte fondateur qui matérialise une volonté de faire partie de la communauté et que les autorités communales, toutes les autorités communales, y participent, est motivant et est à la base d'un sentiment de fierté et d'appartenance.

D'autres options sont possibles, mais il faut s'interroger, discuter, proposer, étudier, etc., mais ce n'est pas l'option choisie.

A l'UDC, nous avons un sens politique: et nous avons noté que la Commission est présidée par une socialiste et apparemment, cela serait indigeste. C'est en quelque sorte une manière de se venger en supprimant une commission car certains ne digèrent pas le résultat des élections.

Point c: Communications de la Municipalité

Treize communications municipales ont été adressées au Conseil avec la convocation à la présente séance.

Le Président n'en donne pas lecture, se contentant de n'en citer que les titres, invitant chacune et chacun à intervenir, cas échéant.

Le Conseiller Jérôme Pillier demande jusqu'à quand le mandat de l'entreprise Move Up est prévu et tout ceci pour quel montant final, coûts engendrés jusqu'ici et coûts futurs.

Le Syndic Eric Küng indique que la première analyse effectuée par la Société est terminée, pour un coût de Fr. 40'656.-. Quatre personnes sont venues auditer en entretiens individuels vingt-et-un collaborateurs, chefs de service et chefs de secteur et quatre municipaux. Pour la suite, les deux lignes directrices annoncées l'automne dernier, sont en cours, avec possibilité de déterminer une autre ligne directrice, possiblement effectuée par un autre mandataire.

Le Conseiller Lionel Voinçon remercie la Municipalité d'avoir accédé à la demande de la commission du préavis 20/2020, même si c'est une satisfaction partielle, mais c'est au moins un retour par rapport au souhait de la commission. Il demande quelles sont les mesures concrètes que la Municipalité a décidé de prendre par rapport notamment aux points 1.6.1 et 1.6.2 de la communication et comment elle compte assurer leur suivi. En l'absence d'éléments en rapport avec le préavis 20/2020, alors que cet audit avait été annoncé comme un argument pour maintenir le statu quo, le Conseiller Voinçon demande si des explications y relatives seront communiquées dans le rapport ou données oralement.

Le Syndic Eric Küng explique que le suivi, au niveau de la gouvernance. La Municipalité a déjà mis en place un nouveau règlement et usages de la Municipalité qui dit exactement ce que peut faire ou pas un Municipal ou le Syndic. Chose toute nouvelle, la Municipalité a mis en place des ateliers de travail, appelés «work shop», pour aider les nouveaux municipaux à entrer dans leur statut de Municipal. Au début du mois de juillet, seront organisés deux jours complets de formation sur les outils utilisés à la commune de Payerne dans les domaines les plus importants (finances, administration, etc.), de manière à ce qu'il n'y ait pas carence d'informations et pour faciliter le travail et gagner plus rapidement en efficacité.

Le Syndic précise que la Société n'avait pas pour mandat de déterminer le nombre de Municipaux, cinq ou sept. La réception des titres de chapitres et les informations de la Société, ont conforté la décision prise puisqu'il est dit que, dans la gouvernance, on peut passer plus de temps dans le décisionnel que dans l'opérationnel, contrairement à ce qui se faisait ces dernières années, les Municipaux disposant de moins de chefs de service et les choses étant plus simples il y a encore quelques dizaines d'années. Alors qu'aujourd'hui, le chef de service doit faire l'opérationnel et le Municipal le décisionnel, lui permettant de sortir de l'opérationnel et de gagner un temps certain permettant ainsi de rester dans le 50% de temps d'occupation actuel. La réflexion de la Municipalité a été que cinq Municipaux, surtout dans le décisionnel et la stratégie et cette liberté enlevée de l'opérationnel, laissait beaucoup d'opportunité, justifiant ce 50%.

Le Syndic ajoute qu'une ligne directrice est toujours en cours pour la réorganisation du secrétariat du Service des Travaux et du secrétariat en général, de manière à optimiser le travail et gagner aussi du temps et de l'efficacité. La décision a été prise dans cette optique, avec la certitude que le nombre de cinq Municipaux était suffisant pour la prochaine législature, sans que ce soit l'entreprise qui le dise.

Le Conseiller Christian Gauthier avoue ne pas avoir tout compris des explications du Syndic mais il lui semble que c'était plus de l'interprétation de ce rapport d'audit que des faits marqués dans ledit rapport. Est-ce bien juste?

Le Syndic Eric Küng reconnaît que, oui, c'est de l'interprétation dans les propos puisque dans le rendu de la Société, il a bien été dit que le temps consacré à l'opérationnel qui restait dans le décisionnel permettait aussi d'avoir une meilleure occupation de son temps et de passer aux choses que l'on doit faire maintenant, soit ne plus entrer dans l'opérationnel. Quelque chose de pas simple mais que l'on nous a fait comprendre pour permettre à la Municipalité d'entrer maintenant systématiquement dans ce processus de décision.

La Conseillère Léa Bucher, au sujet du Café du Marché, se déclare heureuse de voir ce désaccord entre la Municipalité et un citoyen payernois toucher enfin à sa fin, après plusieurs articles dans la presse, prise de parole au Conseil communal et interventions sur les réseaux sociaux. Concernant le passage de la communication disant que la Municipalité souhaite construire une politique contre les discriminations faites aux personnes de la communauté LGBTIQ+, elle trouve cela très important afin que plus aucun Payernois ou Payernoise ne ressente ce type de discrimination. La Conseillère Bucher aimerait savoir concrètement, ce que la Municipalité est en train de mettre en place actuellement.

Le Municipal Edouard Noverraz déclare que la Municipalité a été très touchée par la motion de la Conseillère Bucher, en février dernier et qu'un suivi lui est accordé. Une planification a été mise en place avec Monsieur Dino Belometti, débouchant sur une rencontre agendée à septembre prochain, afin de trouver des moyens de prévention, des actions et autres, afin que chacun trouve sa place chez nous.

Le Conseiller Philippe Druey a beaucoup de peine à comprendre le raisonnement de la Municipalité contenu dans cette communication disant tout d'abord que les messages postés sur les réseaux sociaux n'étaient que la suite de ragots et de rumeurs. Or, sachant que ces ragots et ces rumeurs provenaient notamment d'une personne qui s'affiche clairement comme faisant partie de ces minorités soit disant stigmatisées. Conséquence de tout ça, ragots, rumeurs, discussions, il faut se reporter au dernier paragraphe de la communication qui nous dit que la Municipalité assure qu'elle met en œuvre une politique contre les discriminations faites aux minorités sexuelles, etc. Le Conseiller Druey relève que l'un des auteurs de ces ragots obtient au final bien plus que le résultat espéré.

Moralité, comme dit le proverbe, «calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose». Ce que le Conseiller Druey déduit de cette communication, c'est que la Municipalité donne un message d'encouragement à ces minorités, déclarant que ceci est dangereux pour la commune, relevant que ça commence tout gentiment avec l'intervention de la Conseillère Bucher où on demande ce que la Municipalité a prévu de faire. Il avertit Monsieur le Syndic et Messieurs les Municipaux que le stade suivant, c'est que le jour où ils décideront d'engager dans l'administration communale une personne qui n'affiche pas ouvertement sa sexualité parce qu'elle estime que ça fait partie de la sphère privée et que personne n'est intéressé par cela. Et que si, parmi les candidats, il y a une personne membre de ces minorités, qui viendra reprocher à la Municipalité sa communication du 10 juin 2021: «L'Exécutif construit et mettra en œuvre, de manière collective et transversale, une politique contre les discriminations, etc.», disant «mais qu'avez-vous fait en prenant cette décision d'engagement d'une

personne». Ajoutant que c'est dangereux pour la commune et préjudiciable pour le citoyen contribuable de Payerne, il pense qu'une telle communication aurait un franc succès dans une commune comme on en connaît certaines qui ont 80% de leur électorat à gauche mais qu'à Payerne il y a beaucoup de citoyens qui ressentent ce qu'il ressent ce soir.

Le Municipal Edouard Noverraz apporte une dernière précision concernant le Fonds Covid, informant que tous les versements aux bénéficiaires ont été effectués depuis le bouclage de la communication. 95 commerces non essentiels ont communiqué leur surface de vente et la somme totale a permis de diviser le montant à disposition et d'offrir, à l'arrondi, Fr. 9.- par mètre carré, dont cinq des plus grands commerces représentaient plus du 20% de l'ensemble concerné. Mais, par souci d'équité et en accord avec les personnes concernées, un plafond a été fixé, permettant de récupérer une somme attribuée aux nonante autres commerces, soit Fr. 235.- de plus qu'initialement. Le Municipal cite l'exemple d'un salon de coiffure qui reçoit entre Fr. 700.- et Fr. 1'000.-. Il adresse sa reconnaissance aux commerçants concernés ayant adressé des remerciements à la Municipalité, dont notamment des courriers de la part des membres de l'Association des Cafetiers payernois, remerciant les autorités d'avoir compris leur cri du cœur de février dernier.

Pour le bouclage du préavis 13/2017, **le Municipal Julien Mora** précise que conformément au chiffre communiqué dans le rapport de gestion, le coût final des travaux est bien de Fr. 95'169.20 et non de Fr. 89'138.- comme mentionné correctement dans la communication municipale.

Le Conseiller Roland Bucher aimerait savoir par quel miracle ces préavis ont enfin été bouclés et pourquoi ces communications tardives des bouclages de ces préavis alors qu'ils ont été faits dans les comptes 2020 et qu'ils sont déjà partiellement amortis. Il relève que l'on a parlé, dans cette séance, de réorganisation, d'études de processus et pense qu'il serait préférable que le suivi lacunaire, d'ailleurs soulevé dans le rapport de la commission de gestion, soit amélioré en bouclant les préavis quand ils doivent l'être et beaucoup plus rapidement. Terminant en disant remplacer «Move Up» par «go on».

Le Syndic Eric Küng est d'accord avec le Conseiller Bucher, reconnaissant le retard dans le bouclage des préavis, précisant que d'ici le mois de septembre, une quinzaine de préavis seront aussi bouclés. Il affirme que le but, c'est de rattraper tous ces préavis qui n'ont pas été fermés, rappelant qu'un préavis ne peut pas être bouclé tant qu'il y a des mouvements, faisant le mea culpa de la Municipalité pour les préavis n'ayant plus de mouvement et restés dans l'oubli.

Le Conseiller Lionel Voinçon demande, étant donné l'ampleur de l'ordre du jour de la présente séance, que seules les conclusions des rapports de commissions d'étude des préavis soient lues. A l'exclusion des rapports des points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Au vote, il y a deux oppositions et deux abstentions à cette manière de faire. Selon l'article 87 du Règlement du Conseil communal, seules les conclusions des rapports seront lues.

Le Président peut alors passer à l'ordre du jour proprement dit.

Ordre du jour

Point 1: Rapport de la déléguée du Conseil communal à la commission culturelle

Ce rapport et les comptes, joints à la convocation à la présente séance ne sont pas lus et ne suscitent ni questions ni discussion.

Point 2: Rapport de la Municipalité sur les activités des associations intercommunales

- Entente intercommunale Payerne-Montagny
- ABSMAD
- ARAS Broye-Vully

Ces différents rapports n'étant pas soumis à votation et ayant été joints à la convocation à la présente séance, **le Président** n'en conne pas lecture et ouvre la discussion.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan trouve les données chiffrées contenues dans le rapport sur l'Entente Payerne-Montagny extrêmement compliquées, ainsi que les acronymes du premier paragraphe, sans aucune explication permettant de savoir à quoi cela correspond. Il souhaite que le Municipal responsable explique son rapport plus en détail.

Le Municipal André Jomini explique que cela fait dix ans que ce rapport est le même et que J1, J2, J3 et J4 sont des puits dans lesquels la commune de Payerne pompe son eau dans le cadre de l'Entente intercommunale avec Montagny. Il précise que ces puits appartenaient à l'époque à Monsieur Jeunet, d'où la lettre «J» pour les caractériser. Lors de l'achat de ces puits par la commune de Montagny, cette dernière a conservé cette lettre à titre de souvenir. Le Municipal donne l'explication des chiffres de consommation cités entre parenthèses. Ils découlent d'un avenant à la convention consécutivement, d'une part à la baisse de volume de ces sources, et d'autre part à la manière de calculer pour Payerne, basée sur la consommation.

Le Conseiller Marcel Savary s'inquiète, dans le rapport de l'ARAS, de la somme des indus se montant à Fr. 426'123.55 pour l'année 2020, suite à des rapports d'enquête relevant des fraudes. Il demande si, aujourd'hui, cette somme reste la même ou s'il y a un encaissement en retour qui est prévu.

Le Municipal Edouard Noverraz relève tout d'abord que les salaires des enquêteurs s'élèvent à Fr. 170'000.- par année et explique que le montant des indus cité est en évolution et précise que plus le nombre d'enquêtes augmente, plus le montant à récupérer sera élevé et réciproquement. Le montant indiqué chaque année n'est pas un cumul mais une photographie concernant les dossiers de 2020, et remontant parfois jusqu'à plus de dix ans. Il précise que la stratégie n'est pas de baisser les bras mais de poursuivre les efforts fournis. La récupération se fait chaque année par retenues mensuelles, sur l'aide octroyée, sur les dossiers actifs. Pour le Municipal Noverraz, il est hélas impossible de donner pour l'heure un montant précis ou pourcentage mais il garde en mémoire cette partie de la question du Conseiller Savary. La récupération se fait avec l'aide et le soutien du canton, précisant que

l'indu ne s'oublie jamais et peut se faire de manière rétroactive. Pour obtenir davantage de chiffres et de statistiques, on pourrait demander les indus et la récupération au canton, sans être sûrs toutefois que le détail se fasse par régions. «Le canton connaît nos chiffres mais, malheureusement, nous ne connaissons pas les leurs», précise-t-il. En conclusion le Municipal propose que l'ARAS contacte le canton et, une fois la réponse obtenue, la discussion pourra se poursuivre dans les bureaux payernois.

Point 3: Rapport de la commission chargée de l'examen de la gestion 2020

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Serge Grognuz**, président de la commission de gestion pour la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et le prie de lire également les trois vœux exprimés par la commission de gestion.

Le Conseiller Grognuz, avec l'assentiment du Président, commence par la lecture des vœux puis les conclusions du rapport de la commission de gestion.

Le Président remercie le Conseiller Grognuz pour ces lectures et précise que la Municipalité, dans sa réponse, a de facto proposé un amendement, ajoutant un article 2, à savoir d'accepter la réponse municipale aux vœux de la commission de gestion. Cet amendement sera donc voté mais auparavant, **le Président** ouvre la discussion sur le rapport de gestion.

Le Conseiller Roland Bucher questionne au sujet du point 2,1 «Sports et place de sport», ne comprenant pas les chiffres articulés concernant la réfection du stade municipal et achat de matériel d'athlétisme, qu'il trouve contradictoires, entre les montants à charge, la négociation d'une indemnité et l'économie qui pourrait être réalisée au final.

Le Municipal Julien Mora explique qu'un point n'est pas cité dans le rapport, concernant une facture du fournisseur encore ouverte mais qui ne sera pas payée, vu que le dossier a été bouclé avec une indemnité pour solde de tout compte.

Le Conseiller Jean-Marc Chatelanat demande quel est le montant de la facture ouverte afin de faire le calcul avec les Fr. 30'000.- du bonus annoncé.

Le Municipal Julien Mora n'a pas le chiffre sous les yeux mais articule le montant d'environ Fr. 30'000.-, résumant que les Fr. 30'000.- de cette facture, les Fr. 30'000.- d'indemnité négociés moins les Fr. 30'000.- payés par la commune font un bonus de Fr. 30'000.-.

Le Conseiller Roland Bucher, au sujet du point 2.7 du rapport de gestion «Système de contrôle interne de la Commune», qu'il présente comme un vrai serpent de mer dont on parle depuis des années. Relevant que l'on nous a toujours dit que les outils n'étaient pas là, aujourd'hui, on a acquis des outils et on est dans la même situation qu'il y a bientôt quinze ans en arrière. Le Conseiller Bucher aimerait bien savoir quand on pourra avoir vraiment un système de gestion efficace et un contrôle interne.

Le Syndic Eric Küng explique qu'après discussion avec le Service financier, une demande sera faite à un mandataire afin qu'il présente une offre pour un service de contrôle interne, déjà au niveau financier. Une évolution suivra sur la commune en entier, avec pour premier objectif de s'occuper uniquement du Service financier. Le mandat a été confié pour septembre prochain.

Le Conseiller Jérôme Piller, rapport au point 2.4 du rapport de gestion, demande des renseignements sur la fréquentation de la ligne du bus urbain, à savoir si elle est bonne, pas bonne, est-on dans le tir? Y a-t-il une vision du potentiel de fréquentation à court et à moyen terme. Concernant la future négociation d'un nouveau contrat pour cette ligne de bus, le Conseiller Piller demande s'il ne faudrait-il pas anticiper la réflexion d'utilisation d'un véhicule plus petit dans le but d'être adapté à sa fréquentation, semble-t-il pas excellente à ses yeux, à une meilleure intégration dans le trafic ainsi que dans son tracé. Un plus petit véhicule serait également moins gourmand énergétiquement et, pourquoi pas, un véhicule électrique pour une Cité de l'énergie.

Le Municipal André Jomini précise que, concernant l'acquisition d'un plus petit bus, ce n'est pas le prix du bus qui va beaucoup changer les frais d'utilisation pour la commune. Concernant l'acquisition d'un bus électrique, la question s'était posée lors de l'achat de ce bus, alors que la technique n'était pas très au point ni autant évolué qu'aujourd'hui. Le Municipal Jomini espère que lors du renouvellement du bus, la Municipalité se posera la question.

D'après les statistiques et les chiffres fournis par Car postal, la fréquentation est un petit peu en-dessous du tir et des objectifs mais la ligne n'est pas du tout déficitaire. Quant à la modification du tracé, il faut savoir que les horaires ont été faits en fonction des départs des trains pour amener les voyageurs à la gare. La question se posera à un moment ou à un autre de savoir si il faut changer quelque chose mais, pour l'heure cette question n'est pas sur le tapis.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et propose de passer au vote, en commençant par l'amendement proposé par la Municipalité, soit l'adjonction d'un chiffre 2 aux conclusions du préavis. Il rappelle que les votes sur les amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fonds.

Au vote l'amendement est accepté à une très large majorité et l'ensemble des conclusions de la commission de gestion amendées sont acceptées à l'unanimité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2020;

Ouï le rapport de sa commission de gestion;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: D'accepter, telle que présentée, la gestion de l'exercice 2020 de la Commune de Payerne.

- Article 2 amendé:** D'accepter les réponses municipales aux vœux de la Commission de gestion
- Article 3:** D'en donner décharge à la Municipalité et aux services intéressés pour la gestion durant l'exercice écoulé.
- Article 4:** D'en donner décharge à la Commission de gestion.

Le Président remercie la Commission de gestion, son Président et les Présidents des trois sous-commissions pour leur excellent travail.

Point 4: Préavis 09/2021 – Comptes 2020

En préambule, **le Président** donne la marche à suivre concernant le traitement de ce préavis des comptes, avec la lecture des conclusions du rapport, la lecture des différents chapitres des comptes 2020 puis la discussion générale et le vote.

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier**, Président de la Commission des finances pour la lecture des conclusions de son rapport. Il ajoute à son rapport des remerciements au Syndic Eric Küng et au Municipal des finances Edouard Noverraz ainsi qu'au boursier communal Monsieur Bernard Moreillon.

Le Président remercie le Conseiller Gauthier pour cette lecture puis passe à la lecture des comptes en ne citant que les têtes de chapitre à deux chiffres, à partir de la page 29, invitant chaque Conseillère et Conseiller à se manifester le cas échéant.

Le Conseiller Roland Bucher souhaite recevoir quelques précisions quant à l'utilisation d'une partie du résultat de l'exercice 2020, constatant que, malgré plusieurs interventions à ce sujet, la Municipalité continue à faire des amortissements supplémentaires. Il rappelle que ces amortissements supplémentaires faussent totalement le coût de l'objet dans les années futures, ce qu'il déplore car l'on perd la réalité des choses et des faits des objets. Le Conseiller Bucher demande alors pourquoi la Municipalité a choisi l'Hôtel de Ville comme amortissement supplémentaire et si c'est pour montrer que l'Hôtel de Ville coûte moins que ce que l'on pense.

Bien qu'en faveur d'attributions à des provisions, il a de la peine à accepter que l'on puisse faire des provisions sur «investissements divers» parce que ça veut tout dire et ne rien dire. Il estime que l'on peut attribuer une partie de notre résultat à des fonds et des projets bien précis car, mentionner à «investissements divers», c'est ouvrir la porte à n'importe quoi.

Le Municipal Edouard Noverraz explique que le choix de l'amortissement supplémentaire (Hôtel de Ville), s'est fait en accord avec la Cofin, lors de la séance du 5 mai dernier, parce qu'il représente un pourcentage qui doit être tenu. Par rapport aux divers fonds, ils devront faire l'objet de règlements spécifiques qui vont être créés et devront être validés avant leur mise en pratique et leur exploitation. Il explique les projets futurs liés à divers soutiens, valorisation

de projets, subventionnement de dossiers et création d'une nouvelle dynamique. Dans un premier temps, une réunion avec les différents protagonistes sera prévue cet automne. Le Municipal Noverraz détaille les objectifs souhaités, en matière énergétique ou autres et précise qu'il faudra les cadrer et les préciser afin que cela ne devienne pas une usine à gaz. Concernant les «investissements divers», le Municipal ne souhaite pas prendre la place de la future Municipalité mais le Conseil sera tenu au courant.

Le Conseiller Roland Bucher relève que le rapport de la Cofin fait état de comptes bénéficiaires concernant les vignes, ce qu'il trouve réjouissant. Par contre, il a de la peine à comprendre le terme de «compensation TVA», renforçant le résultat positif, évoquant, en professionnel de la TVA, quelques pistes qui pourraient expliquer cette phrase.

Le Président rebondit sur ce sujet des vignes pour adresser les remerciements du Conseil à la Municipalité pour la bouteille offerte ce soir, en compensation de la traditionnelle verrée ponctuant cette séance des comptes et gestion, supprimée en raison de la pandémie Covid-19.

Le Municipal André Jomini reconnaît que le Conseiller Bucher est plus connaisseur que lui en matière de TVA et a de la peine à confirmer ou infirmer ses remarques. Voulant éviter de dire des bêtises, il estime qu'une réponse pourrait lui être apportée ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait passer au vote des conclusions de la Commission des finances.

Le préavis 09/2021 sur les comptes 2020 est accepté à l'unanimité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu les comptes de l'exercice 2020 de la Commune de Payerne;

Ouï le rapport de la commission des finances;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2020 de la commune de Payerne tels que présentés.
2. D'en donner décharge à la Municipalité.
3. D'en donner décharge à la Commission des finances.

Le Président remercie la Commission des finances ainsi que son Président pour leur excellent travail.

Point 5: Préavis 10/2021 – Implantation d'un skate-park au stade municipal

Deux rapports ont été déposés pour ce préavis et le **Président** appelle le **Conseiller Franck Magnenat**, président rapporteur de la commission ad hoc et le **Conseiller Philippe Savary**, signataire d'un rapport de minorité pour la lecture des conclusions de leur rapport respectif.

Le Président remercie les Conseillers Magnenat et Savary pour la lecture des conclusions de leur rapport respectif et ouvre la discussion sur cet objet.

Le Conseiller Francesco Delle Donne se lance dans un plaidoyer favorable à ce préavis, au nom de sociétés sportives utilisatrices du stade municipal, en ces termes:

Je prends la parole au nom du FC Stade Payerne et du Centre Athlétique Broyard (CAB), principaux utilisateurs du Stade Municipal de Payerne. Je vous lis une petite introduction du document «clubs sportifs en Suisse» édité par l'Office fédéral du sport (OFSP):

Plus de 20'000 clubs sportifs assurent une offre sportive large et diversifiée en Suisse. Un quart de la population résidant en Suisse fait du sport en club. L'importance de ces chiffres souligne le rôle incontournable des clubs sportifs comme prestataires d'activités sportives. Cependant, l'activité de ces clubs ne se cantonne pas au domaine sportif. Ils remplissent aussi d'importantes tâches d'intérêt général et d'intégration. Ils rassemblent les gens: les jeunes et les personnes âgées, les femmes et les hommes, les Suisses et les étrangers, les universitaires et les artisans. Ils favorisent l'ancrage régional, entretiennent le tissu social et remplissent des fonctions importantes en termes de santé publique. Toutes ces prestations reposent dans une large mesure sur le bénévolat de quelque 300'000 collaborateurs.

Je peux vous assurer que le FC Stade Payerne avec ses 89 ans d'existence et le CAB qui suit avec ses 83 ans, font cela depuis leurs débuts. Ces deux clubs ne sont pas contre le projet, car tous deux sont pour le développement du sport et s'occupent de former des jeunes, mais ne sont pas convaincus que l'emplacement choisi par la Municipalité soit le plus adapté.

En revenant un peu en arrière, mars 2019, les utilisateurs du stade municipal (FC, CAB, Gym, écoles et Tireurs, sauf erreur, car je n'ai pas la liste complète) avaient reçu un document fourni par la commune pour qu'ils puissent donner leurs avis sur les trois emplacements choisis par la Municipalité dans l'enceinte du stade Municipal, c'est bien ce qui est mentionné dans le paragraphe «2.1.2 - Consultation des parties prenantes» du préavis. Malheureusement, il n'y a eu aucun retour de cette analyse, ni discussion avec les clubs les plus impliqués, sauf après la sortie de ce préavis. Du coup on ne sait pas quels critères ont été mis en avant pour choisir cet emplacement.

A ma grande surprise, quand j'ai lu le rapport de la commission d'étude du préavis, j'ai remarqué la présence de l'animateur socio-culturel à la séance de la commission chargée de l'étude du préavis. Pourquoi les représentants des utilisateurs actuels du stade n'ont pas été invités? La commission, officiellement, n'a pu avoir que les arguments des parties favorables au préavis, mais les arguments des sociétés à qui on enlève de l'espace de travail, bin..., ce n'est pas important. Cette façon de faire n'est-elle pas un peu déloyale?

Sur le rapport de la commission il y a une petite erreur sur la deuxième page qui parle du FC Stade Payerne et de l'utilisation du terrain A, ce ne sont pas les équipes qui utilisent de plus en plus le terrain A, mais seulement la première équipe et seulement si le terrain est praticable.

L'emplacement

Avec l'implantation de ce skate-park dans l'enceinte du stade, on va créer un manque de place. En lisant le paragraphe «2.1.4 - Aperçu de l'exploitation des terrains de football du stade» du préavis, on mentionne que les terrains restent aux normes pour les différentes catégories, ok, mais on ne parle pas de la fréquentation et on ne mentionne à aucun moment le club

d'athlétisme qui utilise quand même de la surface en même temps que le club de football. Actuellement quand le CAB lance le disque ou initie les jeunes athlètes au lancer du marteau sur le terrain B, que sur la moitié du terrain, l'autre moitié peut-être occupée par une équipe de foot et ceci en toute sécurité. Si le préavis passe, le CAB ne pourra plus lancer quand il y aura une équipe sur le terrain B ou ce sera le foot qui ne pourra plus s'entraîner quand le CAB lancera. Avec la nouvelle inclinaison de la zone d'atterrissage du disque et le raccourcissement du terrain B il ne sera plus possible de partager le terrain B. Qui sera alors prioritaire? Ha pardon, la réponse est déjà donnée sur le rapport de la commission, ce sera le FC, OK. Le CAB utilise aussi le terrain B pour l'apprentissage du lancer du javelot dans l'herbe, car nous ne pouvons pas lancer sur le terrain A, même si la piste d'élan est sur celui-ci, restrictions communale oblige et, bien entendu, ni sur le terrain synthétique. Avec toutes ces restrictions que nous avons/aurons dans les lancers, ça va être compliqué, voire plus possible, de faire découvrir aux jeunes ces disciplines.

Le terrain C, comme je lis sur le rapport, sera fermé de 2023 à 2026, je pense que ce n'est pas une alternative de dépannage pour le FC, de plus que, pour le moment, il est sans éclairage. Aujourd'hui c'est déjà très contraignant de s'entraîner certains soirs dans l'enceinte du stade, avec le partage des terrains qui se fait entre le FC et le CAB, mais demain, si le préavis passe, avec la diminution de l'espace ce sera très compliqué.

De plus, avec la demande qu'il y a, le FC devrait augmenter le nombre d'équipes et d'entraînements.

La sécurité

Si le préavis passe, avec la nouvelle inclinaison de la zone d'atterrissage, il y a le long de la ligne qui définit la zone d'atterrissage côté terrain A, un mât d'éclairage, de 25 cm de diamètre avec panneau publicitaire et boîtier électrique, qui se situe à environ 2 mètres de celle-ci et à environ 10 mètres de l'aire de lancer. Je vous laisse imaginer si un disque, ou même un marteau, rebondit sur celui-ci. Un disque a une bordure métallique, donc ça n'amortit pas trop les chocs, du coup à l'impact il prendra une direction, qu'on espère la bonne... Dans le rapport de la commission, on parle d'une cage de lancer du disque fermée, oui je suis pour, j'ai juste regardé un peu sur Internet, mais les seules cages de lancer avec battants, ce sont celles du lancer du marteau, mais je pense que vous avez déjà regardé si celle du disque avec battants existe!!

Comme l'aire de lancer est orientée actuellement, il y a déjà eu des disques qui ont terminé leur course sur la place de parc des Tireurs, autant en compétition, qu'à l'entraînement. Lors des compétitions, nous condamnons la rangée de places de parc le long du treillis. Avec la nouvelle inclinaison, il n'y aura plus les places de parc à côté mais le skate-park et de l'autre la piste avec son pylône et, en cas d'accident avec blessé dû à un engin, qui en sera responsable, le jeune athlète qui a fait au mieux pour lancer l'engin?, l'entraîneur qui contrôle la justesse du mouvement?, le club? ou la Municipalité et le Conseil communal qui ont validé en connaissance des risques? Je suis peut-être en train de peindre le diable sur le filet de la nouvelle cage de lancer, qui sera assurément plus sûre, mais on a déjà vu plein de choses lors des lancers.

Je ne sais pas pourquoi je m'inquiète de tout ça, vu que tout est écrit dans le rapport de la commission. Le CAB ne lancera plus, le CAB n'organisera plus de concours multiples et s'il veut en faire un de disque, il pourra déplacer la cage de l'autre côté du stade... Mais,... il n'y a plus d'aire de lancer de l'autre côté du stade, elle a été supprimée quand la piste a été refaite.

Comme cette histoire a été conduite, j'ai vraiment l'impression que c'est une punition que l'on donne au FC Stade Payerne et au CA Broyard, alors que ces deux club portent toujours

fièrement les couleurs de Payerne et sont souvent en avant avec leurs organisations pour que l'on parle de Payerne.

Quel que soit le résultat du vote de ce préavis, vous, très chers amis de la presse, vous pourrez marquer en titre pour ce préavis, «Déception de la jeunesse payernoise» car, dans les deux cas, les jeunes seront pénalisés, soit ceux du skate-park, soit ceux du FC Stade Payerne et du CAB. Car la Municipalité veut, avec ce deuxième préavis, mettre le skate-park dans l'enceinte du stade municipal, mais, si elle avait choisi un autre endroit, on aurait pu parler de victoire pour la jeunesse.

Je vais me joindre au rapport minoritaire du Conseiller Savary en soutenant tous ses points. Je vais voter contre les conclusions du préavis 10/2021.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan, membre de la commission ad hoc, suite à l'intervention du Conseiller Delle Donne, a entendu beaucoup d'attaques contre le rapport de la commission ad hoc, à commencer par certaines choses dites et qui, à son avis, ne sont pas vraies. Il ne voit nulle part dans le rapport que le FC Stade Payerne a la priorité sur le CAB, ni que le CAB ne pourra plus lancer. Comme on parle là d'un nouvel utilisateur dans le stade, le Conseiller Guisolan estime qu'il faut cohabiter et faire des concessions que tout le monde devra faire, affirmant qu'en cas de lancers, restera la possibilité de fermer temporairement le skate-park si, cas échéant, cela vient dangereux d'avoir du monde sur ce dernier. L'information donnée par un membre du CAB, également membre de la commission et rédacteur du rapport minoritaire, concernant le déplacement du lancer du disque sur le terrain A, a rendu crédible cette information aux yeux de la commission. Il rappelle qu'il n'y a pas d'autres emplacements possibles sur le territoire communal pour placer un skate-park et que la commission s'est intéressée à différents autres emplacements afin de voir si cela était possible de le mettre ailleurs. Le Conseiller Guisolan martèle que l'on ne peut pas le mettre ailleurs et que c'est un skate-park au stade ou pas du tout et que, à un moment donné, si la commune ajoute un utilisateur au stade, il faudra que chacun fasse des concessions. Il affirme que les jeunes du skate-park pourront en faire, le CAB et le foot devraient en faire et rappelle que cela fait plus de cinq ans maintenant que les jeunes de Payerne qui pratiquent le skate attendent un skate-park car actuellement, ils se déplacent à Yverdon ou ailleurs pour pratiquer leur sport. Qu'on les laisse pratiquer à Payerne et qu'on leur donne la possibilité de pratiquer ce sport à Payerne.

Le Conseiller Roland Bucher reconnaît qu'il y a cinq ans, le Conseil communal avait refusé le skate-park qui voulait déjà s'implanter sur une partie du stade et, cinq ans plus tard, la Municipalité revient avec une solution qui empiète à nouveau sur le stade, ce qu'il a de la peine à comprendre. Par rapport à la forme du préavis, le Conseiller Bucher aimerait savoir tout d'abord si l'on est en possession de l'offre d'une seule entreprise ou s'il y a une contre-offre et s'il n'y a pas de problème avec les marchés publics. Il aimerait savoir qui est la future association qui exploitera ce skate-park et qui est derrière celle-ci et si ces jeunes ont été contactés s'ils existent et quel est leur nombre. Il trouve que 500'000 francs pour un skate-parc qu'on espère toujours implanter dans une zone sportive où on pourrait bénéficier d'une structure qui est bonne et d'ampleur, ce n'est pas vraiment le moment et attend des réponses.

Le Municipal Julien Mora tente de répondre à tout le monde en une seule fois. La Municipalité est consciente que les clubs du Stade Payerne et du CAB sont importants dans la ville et dans la région, notamment par leur nombre de membres. Consciente aussi qu'ils sont prétérités

par la création espérée de ce skate-park, ajoutant que la Municipalité n'a jamais eu ni l'envie, ni la volonté, de les punir. Ces clubs, en tenant compte des investissements consentis au stade municipal et des montants mis au budget chaque année pour l'exploitation, ou en terme de soutien lors de l'organisation de manifestations, ont toujours été soutenus par la Municipalité et par le Conseil communal. Le Municipal Mora demande de ne pas oublier que les infrastructures du stade municipal sont communales et mises gratuitement à disposition des clubs, politique qui n'est pas la même dans toutes les communes. Il reconnaît que les terrains sont déjà bien occupés et qu'une organisation sera nécessaire, dont une première partie a déjà été entreprise l'an dernier, suite aux différentes remarques reçues au printemps 2019, avec la mise à disposition du terrain A pour les entraînements des écoles, du CAB et du Stade Payerne, pas uniquement la première équipe, d'autres équipes disputant aussi leurs matches dessus, la Municipalité tenant ainsi compte de certaines remarques faites lors de la consultation.

A l'écoute du plaidoyer du Conseiller Delle Donne et à la lecture du rapport minoritaire, une consultation devrait de toute façon avoir lieu puisqu'il y a déjà des problématiques d'occupation de ce stade. Le Municipal Mora estime que les différents clubs doivent s'écouter, faire preuve d'ouverture et ne pas oublier le FC Iliria qui est encore un autre utilisateur du stade et dont on ne parle malheureusement pas, parce que lui, on aimerait le mettre dehors. Il explique que le skate-park ne sera pas un acteur supplémentaire dans le stade, bien que, oui, son emplacement sera sur le stade mais ses accès se feront uniquement depuis l'extérieur et il n'y aura pas de jeunes en plus qui viendront avec leur trottinette ou leur skate déranger les entraînements, soit de foot, soit d'athlétisme. Il précise que, actuellement, le Stade Payerne est une des seules sociétés gérant l'organisation de son installation, ce qui est une solution de facilité depuis toujours pour la commune, où il s'occupait de l'organisation et des vestiaires et de l'occupation des terrains. Alors, on se rend compte que cette manière de faire peut avoir des limites lorsqu'il faut prendre d'autres dispositions.

Le Municipal Mora ne cache pas que le Stade Payerne l'a averti, par téléphone, qu'il aura trois ou quatre équipes de plus à la rentrée et que cela deviendra difficile de pouvoir mettre un skate-park. Il se demande quelle autre société locale peut se permettre de déclarer ses besoins en place supplémentaire pour ses équipes, affirmant que toutes le demandent à la Municipalité, citant les requêtes pour plus de place de nombre de sociétés sportives payernoises. Le Municipal dit que tous et toutes devront faire des concessions car la commune n'a pas des blocs à disposition à très large échelle, nécessitant une organisation différente, d'être ouverts aux changements et peut-être modifier ses heures ou ses jours d'entraînement ou être d'accord d'aller sur le terrain du Mont-Tendre. Il rappelle que, il y a quelques années, certaines équipes allaient s'entraîner sur les terrains de communes voisines, aux frais de la commune de Payerne. Alors, pourquoi pas, cas échéant, rééditer cette démarche, en pensant de manière plus régionale. Parlant de concessions à consentir, il rejoint la réflexion du Conseiller Guisolan de fermer le skate-park deux à quatre heures par mois, lors de périodes de lancement du disque, puisqu'il n'a jamais été dit que cette activité serait interdite au stade, estimant que les skateurs préfèreraient ne pas pouvoir faire temporairement du skate plutôt que de ne rien avoir. Il n'y a pas de lieu parfait et la Municipalité a analysé tous les différents emplacement actuellement disponibles et légalisés et, si le lieu parfait existait, il y a déjà longtemps qu'un skate-park existerait à Payerne.

Pour répondre au Conseiller Bucher, le Municipal Mora revient sur la planification des années 2000-2010 comprenant une zone de sports de compétition à La Palaz, pour le foot, l'athlétisme, le skater-hockey, des terrains de pétanque et un emplacement prévu pour une

patinoire régionale, cette dernière étant nécessaire pour la légalisation de cette zone. Mais, jamais un skate-park a été inclus à cette zone sportive, le stade municipal étant alors dédié au sport scolaire, de détente, aux juniors et aux loisirs. Le skate-park s'inscrit parfaitement dans ces attributions. La zone sportive de La Palaz est prévue mais n'est toujours pas légalisée et le chemin vers cet aboutissement est encore long, nouvelle organisation, demande de nouveau crédit, nouveau plan d'affectation et traitement des oppositions éventuelles, etc.; tout ceci avec l'aval de la nouvelle Municipalité, si tel sera sa volonté d'avancer dans ce dossier. La légalisation par le canton se fera alors par étapes, avec pour condition, également de prévoir une ligne de transport public, qui devra, cas échéant, être validée par le Conseil communal. Le Municipal Mora reconnaît qu'il y aurait eu d'autres manières de faire, peut-être pour faire mieux mais la Municipalité a entendu les différentes remarques des différents clubs, des habitants, débouchant sur trois variantes, récoltant toutes des remarques négatives. Des réactions ayant poussé la Municipalité à demander des concessions aux clubs sportifs, avec projet de réorganisation d'utilisation des surfaces, avec capacité d'adaptation. La Municipalité aurait aussi pu faire le règlement, qui est de compétence municipale ou imposer une certaine réorganisation des entraînements, au CAB et au Stade Payerne afin qu'ils soient exactement du même avis qu'aujourd'hui mais ils restent contre cette implantation d'un skate-parc au stade, ce que peut comprendre le Municipal du point de vue de l'utilisateur qu'ils sont et de ce qu'ils ont pu faire jusqu'à maintenant. Cette manière de faire aurait fait que la commune se serait déjà mis à dos le CAB, le Stade Payerne et d'autres utilisateurs éventuels avec un règlement et un projet totalement ficelé pour que, finalement, le Conseil communal le refuse. Aux motifs aussi divers que l'emplacement ne plaît pas, la difficulté de trouver une unanimité en sa faveur, qu'il coûte trop cher, que son dimensionnement est trop petit et qu'on l'imagine différemment.

Si la Municipalité vient aujourd'hui avec ce projet, c'est pour avoir la validation de cet emplacement et de ce montant si l'on veut faire quelque chose pour la jeunesse payernoise fan de skate qui n'a rien. Par rapport à d'autres remarques, le Municipal précise que la zone du lancer du disque a été analysée par rapport aux tirs afin que le rayon de tir, un triangle de 80 x 48 m. soit légalisé et autorisé. La zone prévue est aux normes, le mât est bien situé à l'extérieur de cette zone. Mais, ajoute-t-il, il est clair que l'on ne sera pas à l'abri d'un mauvais tir, comme c'est d'ailleurs le cas aussi aujourd'hui. Quant à la cage fermée de lancer du marteau, elle existe, avec des extensions permettant de sécuriser le lancer du disque en canalisant sa direction. Comme relevé par le Conseiller Guisolan, la Municipalité n'a pas décidé de prioriser le foot et le CAB. Pour rassurer le Conseiller Bucher, non, il n'y a pas de problème sur les marchés publics, la validation de l'offre du projet de LGS Concept restant en-dessous des seuils, précisant que les appels d'offres pour adjudication faits par la commune ne sont pas encore lancés.

Quant à l'association d'exploitation prévue, c'est l'association qui existait déjà en 2016, avec des statuts toujours en vigueur, qui est pour l'heure sans membres, ceux-ci ayant tourné totalement le dos à la commune suite à la séance d'avril 2016. Depuis, en 2018-2019, d'autres actions sont apparues en faveur d'un skate-park et la Municipalité a retravaillé, via des groupes de travail, des séances avec ces jeunes pour mettre en place ce concept. Une trentaine de jeunes intéressés ont déjà été contactés mais la Municipalité ne veut pas encore aller trop loin afin de ne pas les décevoir une nouvelle fois avec des promesses qui seront annihilées par le Conseil communal. Cette association aura pour but de gérer le skate-parc et discuter avec les autres utilisateurs du stade, accompagnés par un membre du secteur

«animations» de la commune de Payerne mais aussi pour aller chercher des subventions et pouvoir organiser quelques manifestations spécifiques au skate.

En conclusion, le Municipal Mora est conscient qu'il reste deux variantes aux Conseillères et Conseillers pour ce préavis. L'une est de le refuser, ne rien faire pour les gens qui attendent un skate-park et attendre, attendre de trouver un emplacement ailleurs, sans savoir où est ce ailleurs et de revoir peut-être complètement la politique sportive, comme avant 2010, entre la zone sportive prévue et le stade municipal, ce dernier gardant son affectation actuelle, tout en sachant qu'il ne pourra pas être agrandi, sans pistes d'athlétisme plus grande ni terrains différents pour le Stade Payerne et que la zone sportive de La Palaz est à repenser de manière totalement différente, ce qui prendra plus de temps et n'aura pas le même coût. L'autre est de valider les idées de la politique sportive que Payerne a depuis 2010 et valider cet emplacement et le budget, compatible avec une politique sur du long terme, car c'est bien sur le long terme qu'il faut penser. Bien sûr que certains devront faire des concessions et les jeunes du skate-park aussi mais, et contrairement à ce qui est écrit dans le rapport de minorité, il ne sera jamais possible de satisfaire tout le monde. Alors, ceux qui ont déjà quelque chose devront s'organiser différemment mais au moins, on donnera quelque chose à ceux qui n'ont rien.

Le Conseiller Roland Bucher reproche au plaidoyer du Municipal Mora d'être trop directif, imposant ses idées sans égards pour les utilisateurs, peut-être par déformation professionnelle, selon lui et il en est désolé. Il déplore que la Municipalité ne propose pas de contre-offre, ni de solution moins onéreuse. Relativement à la proposition que ce soit les sociétés utilisatrices qui doivent faire des concessions, il revient à la proposition d'il y a cinq ans en arrière d'implanter une structure dans la cour d'école, entre le 1530 et le cheval, refusé car l'école, qui n'est pas d'accord, c'est intouchable. Le Conseiller Bucher déplore que les sociétés locales qui s'occupent des jeunes et font du social depuis des années doivent faire des efforts, alors que les écoles n'en feront jamais. Il propose de refuser le préavis.

Le Conseiller Nicolas Donadello, faisant partie de la commission d'étude en 2016, rappelle que le sujet était tout autre, avec l'utilisation d'une vieille structure métallique prenant pas beaucoup de place et qui ne coûtait pas cher, à placer à l'entrée du stade à gauche en venant de la place des Tireurs, en imaginant même un immense grillage de 5 ou 6 mètres, créant quasiment un zoo pour les skater. C'est ce principe qui avait poussé le Conseil à refuser cette mauvaise idée, propre à du bricolage. Concernant la localisation dans la cour de l'école, les projets sont incomparables et le Conseiller Donadello conçoit que les volumes nécessaires à la pratique de ce sport ne sont pas compatibles avec cet endroit et comprend le refus de l'école. D'avis qu'il faut aller de l'avant et délivrer un message, il votera oui au skate-parc.

Le Municipal Julien Mora relève que l'emplacement suggéré dans la cour d'école se trouvant dans le périmètre scolaire, requiert la validation de la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire) qui est contre l'implantation d'un skate-park dans le périmètre scolaire. Ou alors, cette structure ne pourrait être utilisée que hors du temps scolaire, soit de 17 h. à 22 h., rendant l'utilisation par des gens hors âge scolaire impossible hors de ces heures, ce qui ne justifierait pas un important investissement pour une utilisation très minime. En plus la commune perdrait les subventions cantonales liées à l'utilisation d'un skate-park ouvert en tout temps. Pour la solution moins chère, le Municipal relève que c'était celle de 2016 et que le projet présenté dans le préavis est totalement dans les prix, citant les montants mis dans

d'autres communes dont Bulle qui a investi trois millions de francs pour son skate-park. La variante proposée est l'une des moins chères de celles étudiées par la Municipalité.

La Conseillère Sabine Rapin-Correvon n'est absolument pas opposée au skate-park, ni au coût qu'il engendrerait mais ne peut pas suivre le projet par rapport au lieu proposé, exigeant des sociétés qui s'investissent pour notre ville et notre jeunesse de faire des concessions. Elle estime que dans le projet proposé, il s'agit bien plus que des concessions mais une pénalisation des entraînements et compétitions, créant un véritable handicap de bon fonctionnement. La Conseillère Rapin-Correvon juge que cet emplacement n'est absolument pas approprié et que s'il n'y a pas de solutions pour le moment, il faudra attendre le déblocage de la zone sportive ou nouveaux projets, comme d'autres sociétés actuellement en manque de terrains ou de vestiaires le font. Elle se joint au rapport minoritaire et votera non à ce préavis.

Le Conseiller Logan Duc, selon l'article 98 du Règlement du Conseil communal, appuyé par les Conseillères et Conseillers Serge Grognoz, Philippe Savary, Léa Bucher, Catarina Pina et Muriel De Dompierre, demande un vote à bulletin secret.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan propose de mettre en concurrence le vote à bulletin secret et le vote nominal. Selon demande du Président, cette proposition est appuyée par au moins quatre Conseillères et Conseillers.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et met au vote les choix proposés. C'est une majorité qui se prononce en faveur du vote nominal, qui sera appliqué.

Le Conseiller Philippe Savary demande si les deux rapporteurs ont été comptés dans ce vote.

Le Président précise que, quel que soit leur vote, cela n'aurait rien changé au résultat, très clairement en faveur du vote nominal.

Le Président rappelle la manière de voter à l'appel des scrutateurs.

Le préavis 10/2021 est accepté au vote nominal par 24 oui, 19 non et 7 abstentions.
(Annexe 2).

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 10/2021 de la Municipalité du 5 mai 2021;
Où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'autoriser les travaux de construction et d'aménagement tels que décrits dans le présent préavis concernant la place de sport;

- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 495'000.-;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 12'500.- par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation 9.281.1730 «Place multisports et skate-park»;
- Article 4:** d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 100'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve No 9.282.4400 «Place de jeu universelle»;
- Article 5:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 382'500.- et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Le Président remercie la commission ad hoc et son Président rapporteur pour leur travail et remercie également l'auteur du rapport de minorité.

Point 6: Préavis 11/2021 – Payerne Airport, crédit-cadre pour l'aménagement des surfaces administratives aux 1^{er} et 2^e étages du bâtiment

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Serge Grognuz**, président rapporteur de la commission ad hoc pour la lecture des conclusions de son rapport.

Le Président remercie le Conseiller Grognuz pour la lecture des conclusions de son rapport et ouvre immédiatement la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote.

Le préavis 10/2021 est accepté à une très large majorité. Il y a un non et deux abstentions.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 11/2021 de la Municipalité du 5 mai 2021;
 oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
 considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- Article 1:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 441'500.- par les fonds disponibles en trésorerie;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 441'500.- relatif aux aménagements prévus dans le bâtiment de Payerne Airport et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Le Président remercie la commission ad hoc et son Président rapporteur pour leur travail.

Point 7: Préavis 13/2021 – Rénovation du parquet de la Halle des fêtes et assainissement des sanitaires

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Nicola Donadello**, président rapporteur de la commission ad hoc pour la lecture des conclusions de son rapport.

Le Président remercie le Conseiller Donadello pour cette lecture et ouvre immédiatement la discussion sur cet objet.

Le Conseiller Christian Gauthier relève que le rapport sur les comptes 2020 de la commission des finances, à la page 11, mentionne un prélèvement de Fr. 5'000.- sur la provision «Halle des fêtes», ce qui veut dire que le solde n'est plus de Fr. 30'000.- mais de Fr. 25'000.-, ce que l'on peut constater à la page 71 des comptes 2020 de la commune de Payerne.

Afin de faire coïncider la réalité avec les conclusions municipales du présent préavis, le Conseiller Gauthier propose de les amender à ses articles 3 (-5'000 francs) et 4 (+5'000 francs), modifiant les montants afin qu'ils soient en conformité avec les comptes 2020.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder aux votes.

A débiter par les amendements des articles 3 et 4, **le Président** rappelant préalablement que les votes sur les amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fonds.

Les amendements sont acceptés à une très large majorité. Il y a une abstention.

Le préavis 13/2021 amendé est accepté à une très large majorité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 13/2021 de la Municipalité du 12 mai 2021;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article 1: d'autoriser les travaux de rénovation et d'assainissement tels que décrits dans le présent préavis;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 495'000.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement;

Article 3 amendé: d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 25'000.- par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation 9.281.3535 «Halle des fêtes»;

Article 4 amendé: d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 470'000.- et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

Le Président remercie la commission ad hoc et son Président rapporteur pour leur travail.

Point 8: Divers

Le Président donne la parole à qui veut la prendre.

Le Conseiller Nicola Donadello a déposé une motion intitulée «Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne?» et **le Président** lui donne la parole pour la lecture de sa motion.

Le Président remercie le motionnaire pour sa lecture et juge cette motion recevable, en vertu de l'article 74 du Règlement du Conseil communal et demande si un des membres du Conseil estime le contraire. Ce qui n'est pas le cas.

Avant de voter sur la prise en considération de cette motion, **le Président** donne la parole à la Municipalité.

Le Syndic Eric Küng remercie le Conseiller Donadello et informe que la Municipalité dispose déjà de beaucoup d'éléments mais que les ordonner est un peu plus compliqué. C'est très volontiers que le Syndic accepte cette motion mais que cela dépendra aussi des éléments financiers de la commune. Il assure que la Municipalité va tout faire pour réaliser un centre-ville accueillant, plutôt sans véhicules.

La Conseillère Aurélie Rapin délivre le message de **la Conseillère Diana Cruz**, excusée ce soir: *«Je remercie Monsieur le Conseiller Nicola Donadello pour sa motion, que je soutiens. En proposant un calendrier d'étapes pour la réalisation de projets permettant d'améliorer la qualité de vie de notre cité en priorisant l'évacuation des véhicules motorisés de la surface du centre-ville, notamment en trouvant des solutions de places de parcs (parking souterrain par exemple) qui amélioreraient l'accessibilité aux commerces locaux. Le Centre commercial à ciel ouvert de Payerne, a besoin de solutions afin de rester accessible durant notamment les futurs travaux de la place Général-Guisan et ainsi pouvoir maintenir la qualité et la diversification du commerce local. C'est pour ces raisons, que je vous demande d'accepter cette motion et de voter sa prise en considération immédiate.»*

Le Conseiller Patrice Lorimier désire émettre une remarque pour un futur projet qui lui vient à l'esprit, lié à la motion Piller sur l'empreinte carbone. Une remarque générée par la

constatation qu'il a faite en passant à pied à côté de la piscine, qu'il considère comme un magnifique endroit de vie, de rencontres de Payerne et un lieu de bonheur pour les familles et la population de Payerne et environs. Constatant que le parc à véhicules est plein à craquer de toutes parts, le Conseiller Lorimier se dit, après réflexion, que les véhicules privés sont, finalement, le seul moyen d'arriver à la piscine puisqu'aucune mobilité douce n'est prévue. Il suggère alors, pour la future législature, d'envisager aux heures de faible fréquentation, une ou deux boucles du bus urbain jusqu'à la piscine mais aussi de réaménager en le goudronnant le petit chemin sympa entre l'Aérologie et la piscine afin d'offrir la possibilité d'y passer avec une poussette. Le Conseiller Lorimier amène cette proposition qui demanderait d'engager peu d'argent mais un peu de bonne volonté et d'encourager l'utilisation des transports publics. Une manière d'amener avec peu de choses un bien-être supplémentaire et contribuer à la diminution de l'empreinte carbone à Payerne avec ce projet concret amené par le Conseiller Lorimier qui ne générerait pas de taxe mais un effort commun pour se mettre à la page en innovant, souhaitant bon vent à son intervention.

Le Conseiller Sébastien Pedroli rappelle que le 16 mai 2019, le PSIP, par la motion Léa Bucher, Logan Duc et Nicolas Schmid, déposait une motion qui finalement proposait de dynamiser le centre-ville de Payerne pour ses habitants, ses commerçants et ses visiteurs. En d'autres termes, en 2019, le groupe PSIP proposait déjà la même motion qui, à l'époque, avait été balayée d'un revers de main. Aujourd'hui, le PSIP est tout heureux de voir cette motion arriver, d'autant plus qu'elle va dans le sens de ce qui avait été proposé à l'époque. Il affirme que le groupe PSIP va la soutenir.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et, après en avoir rappelé l'intitulé et les motivations, fait procéder au vote sur la prise en considération immédiate de la motion Nicola Donadello. Elle est acceptée à une très large majorité. Il y a cinq abstentions. Elle est donc envoyée à la Municipalité avec un délai au 31 décembre 2021.

Le Conseiller Stéphane Maillard revient sur son intervention, il y a dix-huit mois, lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2019, à propos du nouveau bâtiment scolaire des Rammes. L'objet de cette intervention concernait plus précisément la passerelle reliant les anciennes Rammes aux Rammes nouvelles, au-dessus de la Broye. Il rappelle que cette passerelle est en très mauvais état et qu'elle présente des signes de vieillesse inquiétants dont sa partie métallique rouillée et la partie en béton fortement endommagée. Il estime qu'il est nécessaire d'agir rapidement pour assainir et renforcer cette passerelle avant qu'elle ne s'écroule ou alors d'envisager son remplacement par une nouvelle. Le Conseiller Maillard considère ce projet important à plus d'un titre car cette passerelle est la principale voie d'accès pour les élèves qui seront scolarisés dans le nouveaux bâtiment scolaire des Rammes, y compris pour les élèves des villages environnants qui y seront scolarisés. Il estime que cette passerelle peut certainement amener aussi une plus-value intéressante pour un quartier de la ville à forte densité de population. Il trouve dommageable qu'une nouvelle passerelle ne puisse être mise en place pour la rentrée des classes d'août 2021 et invite la Municipalité à donner une haute priorité à ce projet afin de garantir une nouvelle passerelle ou une passerelle assainie qui soit opérationnelle pour la rentrée scolaire 2022.

Le Municipal André Bersier se déclare heureux d'être interpellé, lui donnant l'occasion de s'exprimer lors de sa dernière participation à une séance de Conseil. Il affirme que la

Municipalité s'est aussi posé la question de savoir quel sort réserver à cette passerelle, entre réfection et remplacement. Bien qu'endommagée, elle va encore tenir, rassure le Municipal. Le changement pourrait se justifier par son âge, une cinquantaine d'années, et son état et la Municipalité aimerait prendre la meilleure direction mais le problème subsiste pour faire le bon choix. En cas de changement, avec les nouvelles normes liées aux crues centenaires, il n'est pas exclu qu'il faudra la surélever. Demande a été faite à un bureau d'études de calculer de combien il faudrait la surélever, cas échéant, tout en sachant qu'il faut mettre maintenant aux extrémités des pentes accessibles aux handicapés. Il déclare que la Municipalité devra venir en fin de cette année encore avec un préavis au Conseil communal.

La Conseillère Aurélie Rapin souhaite connaître l'impact de l'amendement qu'elle avait demandé dans le cadre du préavis 06/2021 afin d'enlever la rue du Favez des conclusions municipales. Elle relève que, après analyse des coûts financiers de ce préavis, celui-ci mentionne bien des coûts de travaux à la rue du Favez. La Conseillère Rapin déplore que la Municipalité ait un manque de connaissances sur ses préavis, d'où son souhait de renseignements.

Le Municipal André Bersier apporte une première réponse, déclarant y avoir mis les négociations avec les deux cantons, démarche qu'il juge très importante. Comme la rue du Favez y avait été évoquée, elle a été incluse dans l'intitulé du préavis. Les cantons ont accordé les Fr. 350'000.- de subvention pour le tout. La mention de la rue du Favez sur le préavis servait à ne pas mentir aux deux cantons, démarche un peu délicate mais qui fait partie du cadre des négociations.

Le Municipal André Jomini reconnaît que, effectivement lors de ses réponses, il n'a pas été très clair, induisant en erreur son collègue Municipal Julien Mora concernant la rue du Favez. Pour la suite de la procédure pour la rue de la Vignette et la plantation des arbres, la Municipalité a défini, en fonction de la norme, les lignes de sécurité et la visibilité. Le dossier a été transmis au canton qui dira exactement où l'on pourra planter des arbres et sous quelles conditions. A voir ensuite si le canton sera d'accord de garder le même subventionnement si on plante des arbres alors que ce n'était pas dans leur vue. Si les conditions changent, la Municipalité devra retirer le préavis qui a été présenté et présenter un nouveau préavis.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan relève que c'est quand même sur des affirmations péremptoires d'un Municipal que la Conseillère Rapin a décidé de présenter cet amendement. Il est sidéré qu'un Municipal ne connaisse pas le fonds d'un préavis dont il était responsable. Il relève que dans ce cas ce n'est pas le Conseil qui est en faute comme on semble le faire croire mais que c'est bel et bien le Conseil qui s'est basé sur les affirmations péremptoires du Municipal pour modifier ce préavis et le rétablir dans le sens des affirmations qui ont été faites.

Le Conseiller Nicola Donadello rappelle que lors du dernier Conseil, il était intervenu en relation avec le sujet du chauffage à distance. Il donne quelques informations au sujet de cette requête. Soit des informations reçues de la part du Municipal concernant l'adjudication qui a été effectuée en avril 2019. Il a également été reçu par le Chef de service Monsieur Frédéric Monney et a obtenu les renseignements souhaités à satisfaction. Le Conseiller Donadello explique les modalités de l'adjudication qui s'est faite sur la base d'un appel d'offres sur

invitation et a pu prendre connaissance du cahier des charges et des démarches qu'il permettrait dès aujourd'hui pour ce chauffage à distance, jusqu'à l'appel d'offres.

Il relève qu'il reste quelques inconnues dont la confirmation de l'emplacement exact de la STEP et par conséquent de l'installation du chauffage à distance, notamment. Il détaille les démarches connues dans l'avancement du dossier telle que l'intégration du projet dans la stratégie énergétique de la commune, la provenance des ressources chaleur, que le retour sur investissement est démontrable, sans parler du coût de l'installation mais du prix du KWh compétitif qu'aura cette énergie. La puissance de l'installation est aussi connue ainsi que le taux plancher en puissance raccordée nécessaire à la rentabilité minimale et que la relation avec Armasuisse est claire et ne peut être autre qu'un aboutissement à son raccordement au réseau de chaleur communal. Que le financement ne doit pas impacter le plafond d'endettement et que son modèle doit être encore confirmé. La réalisation se fera sur la base d'un appel d'offres marchés publics.

Le Conseiller Donadello a ainsi été convaincu du travail et des préparatifs par notre service communal. Fort de toutes ces informations, il affirme que, malheureusement, il n'est pas très convaincu de la communication de la Municipalité en relation avec ce projet et estime qu'il est impératif que la Municipalité prenne son bâton de pèlerin et informe clairement sur sa stratégie énergétique, qui ne pourra que faciliter l'acceptation d'un tel projet. Car, on ne parle plus de deux fois dix millions de francs mais bien d'un prix du KWh compétitif à vendre. Il remercie de ne pas présenter un préavis où tout serait ficelé sur lequel le Conseil pourrait se braquer. En clair, il s'agit de préparer le Conseil par une information globale et transparente.

Le Municipal André Jomini répond que, effectivement une communication est prévue à l'intention du Conseil communal, après une rencontre, la semaine prochaine, avec Armasuisse afin de valider leur décision. Le Municipal affirme que Armasuisse est convaincue du bien-fondé de ce chauffage à distance, ce qui ne devrait pas causer de souci à la Municipalité. Il explique que, selon la demande, la Municipalité devait revenir devant le Conseil lorsque la zone sera légalisée, raison de l'absence de communication. Le dossier est déposé au canton avec l'espoir d'obtenir une réponse d'ici au début de l'année prochaine. Le Municipal Jomini précise que la Municipalité n'a pas attendu que l'armée se positionne mais a continué à travailler, non pas dans l'ombre, et monté le dossier. Lorsque que ce dernier sera bien ficelé, une information sera donnée au Conseil, avant un préavis.

Le Conseiller Roland Bucher se déclare un peu surpris par l'animation de notre fameux site de l'Abbatiale, concernant la saga du tombeau de la reine Berthe, ayant été approché par plusieurs citoyens par rapport à ceci. Il demande à la Municipalité quel est le but de cette mascarade et si l'on va dire, au bout du compte, que les Payernois ont menti à toute la population depuis deux cents ans, disant que la reine Berthe n'a jamais existé à Payerne. Il souhaite aussi connaître le coût de cette mascarade et jusqu'où va-t-on aller.

Le Municipal André Bersier répond au Conseiller Bucher, relevant l'écho médiatique énorme puisque, à l'ouverture du tombeau, il y avait quatre télévisions, à peu près trente journalistes et tous les participants ont été un peu bluffés par ce moment. Un événement diffusé au Téléjournal et sur une autre chaîne de TV ainsi qu'à la RTS. Il y aura encore cette semaine un quart d'heure d'émission sur ce sujet. Le Municipal estime qu'on ne peut pas qualifier un tel coup de publicité de mascarade. Le souci du comité de l'ASAPE était de mettre en avant les experts.

Pour faire connaître l'Abbatiale, pas seulement au grand public qui vient la visiter mais aussi aux experts venus de tous horizons, le Municipal qualifie cet événement de pari gagnant. Concernant le coût de l'opération, sauf erreur, Fr. 40'000.-, il a été inscrit dans le préavis d'alors, pris en charge par la commune et la Coreb et les autres prestations, environ Fr. 10'000.-, pris en charge par la Banque Raiffeisen et l'assurance La Mobilière, n'engendrant pas de frais supplémentaires. La prochaine étape sera le suivi de l'historique par les experts afin de définir, cas échéant, où est exactement le tombeau de la reine Berthe, sans connaître la réponse aujourd'hui.

Le Conseiller Roland Bucher a bien entendu les propos du Municipal Bersier et reconnaît que, bien sûr, médiatiquement c'est fort, martelant que c'est comme les fake news, on essaie d'attirer les gens avec des choses pour faire du bling-bling. Ce qui interpelle le Conseiller Bucher, c'est qu'on a des historiens qui ont travaillé à l'Abbatiale depuis des années. Alors, pourquoi vient-on maintenant avec un montage de scénarios pour trouver le tombeau de la reine Berthe.

Le Municipal André Bersier répète que ceci était prévu dans le préavis de la relance de l'Abbatiale concernant Hubert le Bâtard et la recherche du tombeau de la reine Berthe. Bien que des études ont été faites pas des experts en 1902, les méthodes d'investigation et systèmes de recherches sont complètement différents maintenant. Le squelette trouvé va être daté et révélera si c'est un homme, une femme, un garçon et peut-être que ça sera réellement la reine Berthe, ce que souhaite le Municipal. La semaine prochaine, rebelotte avec presse et experts qui donneront les résultats de leurs analyses. Ce n'est pas du bling-bling réfute le Municipal Bersier. Le comité de l'ASAPE et les responsables sont heureux de ce qui a été présenté.

Le Conseiller Roland Bucher veut terminer avec l'épisode de l'Abbatiale, soupçonnant une incompréhension de son intervention, relevant que, bien sûr, cette mascarade convient aux archéologues et historiens, intéressés par cette nouvelle recherche. Et si, dit-il, en finalité tous ces historiens et tous ces nouveaux chercheurs nous disent que «Payerne n'a jamais eu de reine Berthe, vous rigolez ou bien», on va faire quoi? Là, le Conseiller Bucher n'attend pas de réponse.

Le Conseiller Roland Bucher enchaîne sur sa question concernant la jolie image offerte sur le chemin de l'Aéropôle avec l'entreposage de matériel dans tous les coins, masquant bientôt tous les bâtiments de la Belle Ferme. Il souhaite entendre la réponse promise par la Municipalité.

Le Municipal Julien Mora répond que le Conseil aura une réponse d'ici la fin de l'été, comme promis dans le dernier PV, mais dans tous les cas le matériel sera déménagé cet automne.

Le Municipal André Bersier tient à répondre au Conseiller Bucher en affirmant que l'on sait que la reine Berthe est enterrée à Payerne, à l'Abbatiale ou au temple d'après les experts. Reste à la trouver, ironise le Président.

Il invite le Conseiller Bucher à assister aux résultats des analyses, mardi prochain à 17 h.

Le Conseiller Roland Bucher, travaillant à l'extérieur, ne pourra pas être présent mardi prochain. Il se fait le porte-parole de tout le Conseil pour remercier et féliciter le Président

Cédric Moullet pour le travail effectué cette année très difficile au cours de laquelle il a su gérer les séances du Conseil communal à la perfection. Il relève que, malheureusement pour lui, il n'a pas eu la cerise sur le gâteau d'un ordinaire président du Conseil, privé des rencontres avec les sociétés et les gens et avoir le plaisir de côtoyer des gens lors de manifestations. Pour cet excellent travail, le Président récolte une longue ovation.

Le Président remercie le Conseiller Bucher et le Conseil et ne peut clore les débats sans adresser un message de fin de présidence et de fin de législature, en ces termes:

«Au terme de cette législature et au terme de mon mandat, je me permets de vous adresser ces quelques mots. Cela a été un grand honneur de pouvoir diriger les débats de cette assemblée et je vous remercie de la confiance accordée il y a de cela une année. Nous avons traités 143 points à l'ordre du jour, ce qui est vraisemblablement un record pour une année de Conseil communal et je vous remercie infiniment de votre engagement malgré les conditions difficiles.

Cette année de présidence me laissera toutefois un souvenir mitigé. Je n'ai ainsi pas eu l'occasion de rencontrer les citoyens et sociétés payernoises à cause de la pandémie. Nos séances n'ont pas pu se dérouler dans la magnifique salle du Tribunal. Tous les moments de convivialité et d'échange ont été annulés. Et, est-ce lié aux élections ou à la pandémie(?), certains débats tenus dans cette salle ou sur les réseaux sociaux manquaient singulièrement de dignité. De plus, j'ai constaté que ma vue, ou ma mémoire, baissait quand je n'ai pas réussi à identifier les Conseillers communaux désirant s'exprimer. Ceci dit, l'organe législatif de Payerne a parfaitement fonctionné, grâce à vous tous, et a permis de prendre des décisions qui façonneront l'avenir de notre commune. Ceci n'aurait pas été possible sans l'implication de nombreuses personnes.

Je remercie tout d'abord Monsieur le Syndic ainsi que les membres de la Municipalité qui ont soumis de nombreux préavis, qui ont répondu à d'innombrables questions, qui ont permis l'organisation des séances de notre Conseil, ainsi que des dépouillements et qui ont assuré le fonctionnement de l'administration communale. J'adresse un remerciement particulier aux deux André et à Julien qui participent aujourd'hui à leur dernière séance en tant que membres du collège municipal. Je les remercie vivement de leur engagement au sein de ce collège.

Je remercie l'Huissier Stéphane Wenger ainsi que son remplaçant Sébastien Mayor pour leur excellente collaboration et les 287 kilomètres parcourus pour faire que vos propos soient parfaitement audibles.

Je remercie Sandra Savary et Alphonse Manyà qui ont permis le décompte des voix lors de nombreux votes.

Je remercie Madame la secrétaire communale Cynthia Thöni ainsi que Mesdames Combremont et Celato pour leur excellente collaboration. Je n'ai pas compté le nombre de mails et de téléphones faits avec Madame Celato, mais on ne doit pas être loin de mille. Merci pour cet inlassable travail qui a permis l'excellent déroulement de nos séances.

Je remercie Jean-Jacques Guisolan qui a permis le dépouillement de quatre votations fédérales et une élection communale. Tu as tout simplement été fantastique, Jean-Jacques. Ton dévouement et ton efficacité sont hors normes! Je remercie également tous les scrutateurs qui ont participé à ces dépouillements et j'adresse un remerciement particulier à Jean-Marc Chatelanat et Roland Bucher qui ont œuvré très efficacement lors des élections communales.

Je remercie René Cusin pour son excellent travail de rédaction des PV de nos séances. René, tu arrives au terme de dix années en tant que secrétaire du Conseil communal. J'ai eu beaucoup de plaisir à partager la dernière année de ton mandat. A nous deux, nous assurons une

permanence quasi 24 heures sur 24 du bureau du Conseil vu que tu as tendance à envoyer des mails après minuit auxquels j'apprécie d'y répondre avant les premiers rayons du soleil. Merci de ton engagement sans faille et c'est avec grand plaisir que je te remets de quoi étancher ta soif et celle de tes amis. Merci infiniment.

Et, bien sûr, merci à vous, chères Conseillères et chers Conseillers pour votre travail. Vous pouvez regarder avec fierté le résultat de vos décisions. J'adresse un remerciements particulier à celles et ceux qui arrivent au terme de leur mandat et leur souhaite une bonne suite hors de l'arène politique payernoise.

Et finalement, j'aimerais remercier ma femme Mélanie et mes enfants Robin et Célia, présents ce soir, qui m'ont toujours apporté le soutien nécessaire et qui m'amènent tous les jours ces petits rayons de soleil si essentiels.

Je m'annonce partant, je vais maintenant me concentrer sur l'organisation du Tirage et je ne manquerai pas de suivre à l'avenir les débats de votre assemblée».

Le Président se réjouit de retrouver tout le monde lors de la sortie du Conseil communal le mois prochain. Des applaudissements nourris ont ponctué cette allocution.

Le Syndic Eric Küng tient aussi à remercier tous et toutes pour leur engagement tout au long de cette législature. Merci aussi au Président pour la bonne gestion du déroulement des séances. Au final le Syndic informe que la petite collation de fin d'année politique est remplacée, Covid-19 oblige, par une bouteille à savourer entre amis et souhaite à toutes et à tous un bel été, souhaitant de pouvoir se rencontrer et discuter ...sans masque.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie toutes et tous de leur présence à cette séance et les remercie pour l'excellente tenue des débats.

Le Président lève cette séance à 22h49 et souhaite à chacune et chacun une excellente fin de soirée.

Le Président:



Cédric Moullet



Le Secrétaire:



René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Au Conseil communal
De et à Payerne

PAYERNE, le 1^{er} juin 2021

Commission de naturalisation – proposition d'abandon des auditions systématiques

Monsieur le Président, Chères Conseillères, Chers Conseillers,

En cours de législature, le fonctionnement concernant la naturalisation a été modifié. Dans les faits, les commissions de naturalisation ont été dépourvues de leur compétence. De plus, l'obligation préalable de détenir un permis C a modifié la typologie des candidatures. Ces dernières ne présentent plus de lacunes importantes. Quoiqu'il en soit, la commission ne pourrait plus émettre de préavis négatifs, car l'appréciation des critères déterminants (notamment le niveau de français) est maintenant de compétence cantonale.

Désormais, les auditions se résument systématiquement à une discussion fort sympathique, mais mobilisant toujours de nombreuses personnes pendant de nombreuses heures.

C'est pourquoi, une partie des membres de la commission de naturalisation invite le Conseil à abandonner les auditions systématiques pour la prochaine législature. L'on pourrait, en lieu et place de ces dernières, organiser une ou plusieurs séances d'accueil des naturalisés qui serait l'occasion de leur présenter les institutions communales, les sociétés locales ou tout simplement en profiter pour les accueillir autour d'un apéritif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Chères Conseillères, Chers Conseillers, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Monique Picinali

Léa Bucher

Lionel Voinçon

Sylvain Quillet

Diana Cruz

Catarina Pina

Présidente



Vote nominal

Nom, prénom	OUI	NON	ABS	Nom, prénom	OUI	NON	ABS
Berchtold Urs	X			Perey Stéphane			
Berchtold Michelle		X		Lorimier Patrice	X		
Morisset Delphine				Donadello Nicola	X		
Savary Sandra	X			Babey Martin Estelle	X		
Canope Jocelyn		X		Maillard Stéphane	X		
Marguet Michael		X		Martin Segura César			
Michel Grégoire				Savary Marcel	X		
Pillonel Sabine	X			Oulevey Pierre		X	
Marguet Christian	X			Michel Alain		X	
Binggeli Malgorzata				Ferreira Da Rocha Manuel			
				Rosset Alexandre			
Dougoud Philippe	X			Rapin-Correvon Sabine		X	
Bürgi Jean-Pierre				Pillonel Philippe			
				Bapst Cédric			
				Tapia Juan Carlos	X		
				Cruz Diana			
				Quillet Sylvain			X
Chatelanat Jean-Marc		X					
Sauterel Daniel	X						
Bucher Roland		X					
Conchin Colette	X						
Gauthier Christian		X		Savary Philippe		X	
Magnenat Franck	X			Sa João Carlos			X
Savary-Gavillet Sarah	X			Grognez Serge		X	
Rapin Aurélie	X			Pedroli Sébastien	X		
Prudhomme Xavier	X			Duc Logan	X		
Druey Philippe		X		Ney Djordje			
Picinali Monique	X			De Dompierre Muriel		X	
Bardi Luan				Regadera Juan Carlos	X		
Blaser Serge		X		Goncalves Pina Catarina			X
Voinçon Lionel	X			Schmid Nicolas			X
Rotzetter Michaël				Jenzer Gérard		X	
Diserens Yves	X			Muminovic Muhizin			
Guisolan J.-Jacques	X			Jaquet Maria Josefa			X
Piller Jérôme		X		Manya Alphonse			X
Delle Donne Francesco		X		Hrunka Donald		X	
Moulet Cédric				Ney Zagorka			
Collaud Francis		X		Bucher Léa			X
				Bianchin Patrick			
				De Almeida Silva Garina			

24 19 7

MOTION : Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ?

Conformément à l'art. 74 lettre b. du règlement du conseil communal

Après la Motion Piller, celle de bon sens de Léa Bucher mais repoussée à plus tard, nous nous devons d'avoir une vision globale.

Cette motion, qui saura intégrer aisément celles précitées, doit permettre à notre commune de passer à la vitesse supérieure afin de permettre de garantir une meilleure qualité de vie dans Payerne.

Une enquête grand public a débouché sur la création de commissions extraparlimentaires sans aboutir à aucune décision concrète. Est-ce que l'enquête n'était pas assez ciblée pour en être arrivés là ? N'empêche que les pistes apportées à notre Municipalité sont nombreuses, malheureusement aucune n'est mise en valeur ou privilégiée, voir ne restent qu'à l'état de réflexion.

Par la présente motion il est demandé à la Municipalité de proposer un calendrier de réalisations pouvant répondre aux attentes de notre population, en priorisant :

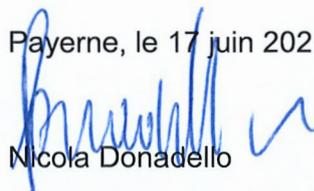
- L'évacuation des véhicules encombrants de la surface du centre-ville (par exemple la création d'un parking souterrain)
- La création d'espaces piétonniers (par exemple la mise à l'enquête d'une zone piétonne, même saisonnière)
- La création d'espaces (poumons) verts au centre-ville (jardins, places de jeux)
- La mobilité, politique du vélo, transfert modal intra communal
- L'intégration des projets à venir :
 - o Place Général Guisan
 - o Réfection infrastructures de la Grand Rue
 - o Liste non exhaustive pouvant répondre à l'objectif de la motion

L'ordonnancement des projets à venir, comme la fixation d'un calendrier doit être un outil permettant à la Municipalité et ses services d'avoir un fil conducteur sur quoi travailler concrètement. La création d'espaces pour évacuer les véhicules de la surface du centre-ville est une clé maîtresse à la mise en œuvre de nombreux projets en attente.

Par cette motion, votre serviteur demande à ce que la Municipalité propose un calendrier d'étapes pour la réalisation de projets permettant d'améliorer la qualité de vie de notre cité en priorisant l'évacuation des véhicules motorisés de la surface du centre-ville, ce calendrier devra être remis au conseil avant le 31.12.2021.

Je vous demande chers collègues, de voter pour une prise en considération immédiate, et de soutenir cette motion.

Payerne, le 17 juin 2021



Nicola Donadello